

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS****ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE****-Bank ABC Tunisie-**

Siège social : ABC Bulding –Les Berges du Lac

L'Arab Banking Corporation Tunisie –Bank ABC Tunisie- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 29 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mohamed Jamil GOUIDER et Mr Noureddine BEN ARBIA.

Bilan**Arrêté au 31 décembre 2020****(Unité : en 1 000 DT)**

	Notes	31-déc-2020	31-déc-2019
Actifs			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP & TGT	4.1	237 067	325 022
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers	4.2	382 788	355 079
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	595 329	557 304
AC4- Portefeuille-titre commercial		-	-
AC5- Portefeuille d'investissement	4.4	111 978	80 892
AC6- Valeurs immobilisées	4.5	12 317	13 390
AC7- Autres actifs	4.6	17 032	17 037
TOTAL ACTIFS		1 356 511	1 348 724
Passifs			
PA1 – Banque Centrale, CCP	4.7	-	23 107
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.8	166 510	445 723
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	4.9	734 064	761 595
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	4.10	198 687	17 063
PA5 - Autres passifs	4.11	171 860	20 494
TOTAL PASSIFS		1 271 121	1 267 982
Capitaux propres			
CP1 - Capital		68 000	68 000
CP2 - Réserves		2 192	1 637
CP3 - Résultats reportés		10 550	6 642
CP4 - Résultat de la période		4 648	4 463
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.12	85 390	80 742
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		1 356 511	1 348 724

Etat des engagements hors bilan

Arrêté au 31 décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2020	31-déc-2019
Passifs éventuels			
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	4.13	23 170	19 094
HB 2 - Crédits documentaires		56 175	15 277
HB 3 - Actifs donnés en garantie	4.14	-	28 914
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		79 345	63 285
Engagements donnés			
HB 4 - Engagements de financement en faveur de la clientèle	4.15	60 900	69 896
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES		60 900	69 896
Engagements reçus			
HB 6 - Engagements de financement reçus		-	181 103
HB 7 - Garanties reçues	4.16	491 726	495 587
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS		491 726	676 690

Etat de résultat

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2020	31-déc-2019
Produits d'exploitation bancaire			
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	4.18	51 367	47 876
PR2 - Commissions (en produits)	4.19	7 541	7 371
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	4.20	3 434	1 086
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	4.21	9 384	4 016
Total produits d'exploitation bancaire		71 726	60 349
Charges d'exploitation bancaire			
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	4.22	(30 621)	(24 789)
CH2 - Commissions encourues	4.23	(1 733)	(1 886)
Total charges d'exploitation bancaire		(32 354)	(26 675)
PRODUIT NET BANCAIRE		39 372	33 674
PR5/CH 4 - Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	4.24	(2 946)	(1 233)
PR 7 - Autres produits d'exploitation		693	697
CH 6 - Frais de personnel	4.25	(14 075)	(14 790)
CH 7 - Charges générales d'exploitation	4.26	(10 811)	(9 965)
CH 8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	4.5	(1 726)	(1 613)
RESULTAT D'EXPLOITATION		10 507	6 770
PR8/CH9 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	4.27	(95)	498
CH 11- Impôts sur les sociétés		(5 103)	(2 805)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		5 309	4 463
PR9/CH10 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	4.28	(661)	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		4 648	4 463
RESULTAT PAR ACTION (TND)	4.29	0.684	0.656

Etat de flux de trésorerie

Période allant du 1^{er} Janvier au 31 décembre 2020

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	31-déc-2020	31-déc-2019
Activités d'exploitation			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		61 705	50 802
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(29 617)	(21 973)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(19 565)	(46 888)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(43 975)	(194 652)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		(25 361)	347 380
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(15 078)	(18 927)
Autres flux de trésorerie		139 675	(9 019)
Impôts sur les sociétés payés		(5 080)	(598)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		62 704	106 125
Activités d'investissement			
Intérêts encaissés sur portefeuille d'investissement		5 671	2 395
Acquisitions \ cessions sur portefeuille d'investissement		(27 372)	(22 112)
Acquisitions \ cessions d'immobilisations		(603)	(6 747)
Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement		(22 304)	(26 464)
Activités de financement			
Emission d'emprunts		182 010	-
Remboursement d'emprunts		(3 749)	(18 706)
Dividendes payés		-	(987)
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		178 261	(19 693)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		218 661	59 968
Liquidités et équivalents en début d'exercice		118 201	58 233
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice	4.30	336 862	118 201

Notes aux états financiers au 31 décembre 2020

1. Référentiel d'élaboration des états Financiers

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation Tunisie (ABC Tunisie) sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires.

2. Exercice comptable

L'exercice comptable commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

3. Bases de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers de l'Arab Banking Corporation–Tunisie sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

- Comptabilisation des engagements hors bilan

Les lettres de crédit, les lettres de garantie et les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'elles sont contractées et sont transférées au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour le montant de décaissement.

- Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés et des provisions y afférentes.

- Comptabilisation des revenus des crédits à la clientèle

Les intérêts et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice pour leurs montants rattachés audit exercice.

Les intérêts sur crédits d'escompte sont comptabilisés dans les comptes d'intérêts constatés d'avance au moment du déblocage de ces crédits et sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis « (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les "actifs courants" (classe A) ou parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios sur les comptes courants gelés sont réservés et présentés en fin d'exercice en déduction des comptes courants débiteurs.

- Provisions sur engagements

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 2013-21, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

- A : Actifs courants 0%
- B1 : Actifs nécessitant un suivi particulier 0%
- B2 : Actifs incertains 20%
- B3 : Actifs préoccupants 50%
- B4 : Actifs compromis 100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

- Provisions additionnelles

Conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

- Provision collective

Pour le calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de la circulaire 91-24, la banque a appliqué l'approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire BCT 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives telle que modifié par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021. Le montant de la dotation additionnelle au titre de l'exercice 2020 ainsi calculé selon la nouvelle méthodologie prévue par la circulaire 2021-01 est de 2 146 KDT contre une dotation nulle avant le changement.

3.2. Comptabilisation des intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées et relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation.

3.3. Conversion des opérations en monnaies étrangères

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

Pour la couverture contre le risque de change, la banque a recours lorsqu'elle se trouve exposée à ce risque aux moyens usuels de couverture (SWAP de change, Contrats de change à terme...).

A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence. A l'exception des éléments non monétaires et des engagements de change à terme à des fins

spéculatives, cette conversion est faite sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date d'arrêté.

3.4. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

- Matériel de transport	20%
- Mobilier et matériel de bureau	10% et 20%
- Matériel informatique	33%
- Système d'information « Ambit »	20%
- Autres Logiciels informatiques	33%
- Agencement, Aménagement et Installations	10%
- Constructions	3%

3.5. Comptabilisation et évaluation des titres

Comptabilisation des titres

a) Titres de transaction

Les titres de transaction se distinguent par les deux critères suivants :

- Leur courte durée de détention ;
- Leur liquidité.

Pour être classés parmi les titres de transaction, la durée de détention des titres doit être limitée à trois mois.

b) Titres de placement

Sont considérés comme des titres de placement, les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.

Les titres de placement sont ceux qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement.

c) Titres d'investissement

Pour pouvoir classer des valeurs en titres d'investissement, la banque doit avoir l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

Evaluation en date d'arrêté

a) Titres de transaction

A chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat.

b) Titres de placement

A chaque arrêté comptable, les titres de placement font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

c) Titres d'investissement

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres, ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Règles de constatation des revenus

Les dividendes des titres à revenu variable sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts des titres à revenus fixe sont comptabilisés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus. La comptabilisation des revenus des titres à revenu fixe dans le cas où l'acquisition est faite avec une prime ou une décote et / ou lorsqu'il y a une différence entre le taux nominal de rémunération du titre et le taux du marché au moment de l'acquisition est faite selon la méthode linéaire. Selon cette méthode, les titres sont enregistrés, lors de leur acquisition, coupon couru à l'achat exclu. A chaque arrêté comptable, il est procédé de la manière suivante :

- Les intérêts courus de la période, calculés au taux nominal du titre, sont enregistrés au compte de résultat ;
- Le montant de la prime ou de la décote fait l'objet d'un échelonnement linéaire sur la durée de vie du titre.

3.6 Faits marquants de l'exercice

Niveau d'activité

L'année 2020 a été marquée par une crise économique et sanitaire sans précédent tant au niveau national qu'au niveau international due à la pandémie du COVID-19 qui a fortement secoué l'économie et a impacté les performances de la banque au cours de l'année 2020.

Cette pandémie s'est traduite par un ralentissement de l'activité à partir du deuxième trimestre suite notamment au confinement général et à la baisse du niveau et du volume de l'activité économique avec une reprise progressive à partir du troisième trimestre.

Mesures d'accompagnement et de soutien

La banque a contribué aux efforts consacrés pour la lutte contre la pandémie et aux mesures d'accompagnement et de soutien aux entreprises et aux particuliers notamment celles relatives à la gratuité de certains services bancaires ou le report des échéances de crédit ou bien l'octroi de nouveaux crédits de soutien aux entreprises.

4. Notes explicatives

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisien)

Note 4.1 – Caisse, et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT

Le solde de ce poste s'élève à 237 067 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Caisse	4 575	4 458
BCT	232 492	320 564
TOTAL	237 067	325 022

Note 4.2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 382 788 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Créances sur les établissements bancaires	334 217	309 550
Comptes Ordinaires chez les correspondants	56 389	63 274
Placements chez la BCT	88 258	25 691
Placements chez les correspondants	188 081	219 707
Créances sur les Etablissements bancaires	-	-
Créances rattachées	1 489	878
Créances sur les établissements financiers	48 571	45 529
Créances sur les Etablissements Financiers	48 072	45 010
Créances rattachées	499	519
TOTAL	382 788	355 079

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	264 680	69 537	-	-	334 217
Comptes Ordinaires chez les correspondants	56 389	-	-	-	56 389
Placements chez la BCT	88 258	-	-	-	88 258
Placements chez les correspondants	118 544	69 537	-	-	188 081
Créances rattachées	1 489	-	-	-	1 489
Créances sur les établissements financiers	4 571	44 000	-	-	48 571
Créances sur les Etablissements Financiers	4 072	44 000	-	-	48 072
Créances rattachées	499	-	-	-	499
TOTAL	269 251	113 537	-	-	382 788

La totalité des créances ne sont pas éligibles au refinancement de la Banque Centrale.

La totalité des créances ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Note 4.3 – Créances sur la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 595 329 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Comptes débiteurs	7 491	10 173
Comptes courants débiteurs	7 481	10 168
Produits à recevoir	10	5
Autres concours à la clientèle	611 975	566 746
Escompte commercial	8 953	9 660
Crédits à Court Terme	133 503	269 360
Crédits à Moyen et Long Terme	443 634	263 535
Crédits de consolidation	785	830
Impayés	17 741	16 287
Produits à recevoir	8 247	7 905
Produits perçus d'avance	(888)	(831)
Total Créances Brutes	619 466	576 919
Provisions affectées	(10 466)	(9 801)
Agios réservés	(10 387)	(8 676)
Provisions Collectives	(3 284)	(1 138)
TOTAL	595 329	557 304

Le montant des créances éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élève à 67 168 KDT.

La ventilation des engagements par classe de risque se présente comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Classe A	569 077	552 259
Classe B1	27 472	4 397
Total Créances performantes	596 549	556 656
Classe B2	1 189	619
Classe B3	592	1 054
Classe B4	21 136	18 590
Total Créances non performantes	22 917	20 263
TOTAL	619 466	576 919

Le mouvement des créances et des provisions correspondantes se présente comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Encours des créances douteuses	22 917	20 263
Stocks de provisions de début d'exercice	(9 801)	(9 053)
Dotations de l'exercice	(1 408)	(1 764)
Reprise de l'exercice	743	1 016
Stocks de provisions à la fin d'exercice	(10 466)	(9 801)

Les produits relatifs à des créances classées parmi les classes B2, B3 ou B4 ne sont pas constatés en revenu mais parmi les comptes d'intérêts et agios réservés et présentés en déduction des créances. Ces produits ne sont comptabilisés dans le résultat qu'une fois effectivement encaissés. A la date du 31 décembre 2020, l'encours des créances classées s'élève à 22 917 KDT et le montant des intérêts et agios réservés s'élève à 10 387 KDT.

Par ailleurs, et comme indiqué au niveau de la note aux états financiers, note 3.1, la banque a constitué les provisions additionnelles et ce conformément à la circulaire BCT N° 2013-21 du 30 décembre 2013. Le montant de ladite provision s'élève à 818 KDT et est inclus au niveau du stock total de provisions soit le même montant au 31 décembre 2019 (Aucune provision additionnelle n'est requise au titre de l'exercice 2020).

La ventilation des créances sur la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Comptes débiteurs	7 491	-	-	-	7 491
Comptes courants débiteurs	7 481	-	-	-	7 481
Produits à recevoir	10	-	-	-	10
Autres concours à la clientèle	170 372	87 851	335 667	18 085	611 975
Escompte commercial	4 510	4 160	283	-	8 953
Crédits à Court Terme	127 172	6 319	12	-	133 503
Crédits à Moyen et Long Terme	13 542	77 228	334 870	17 994	443 634
Crédits de consolidation	48	144	502	91	785
Impayés	17 741	-	-	-	17 741
Produits à recevoir	8 247	-	-	-	8 247
Produits perçus d'avance	(888)	-	-	-	(888)
Total Créances Brutes	177 863	87 851	335 667	18 085	619 466

Note 4.4 – Portefeuille d'investissement

Le solde de ce poste s'élève à 111 978 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Titre à revenu fixe	111 926	80 840
Bons de trésor assimilables (BTA)	120 000	80 000
Décote/Prime	(13 012)	(2 806)
Produits à recevoir	4 938	3 646
Titre à revenu variable	52	52
Société Tunisienne de Garantie	20	20
SIBTEL	32	32
TOTAL	111 978	80 892

La différence entre la valeur des titres à l'achat et la valeur nominale est comptabilisée séparément sous la ligne Décote/Prime ; ce montant fait l'objet d'un étalement linéaire sur la période restant à courir entre la date d'acquisition à la date d'échéance du titre.

Note 4.5 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste s'élève à 12 317 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	Val. Brute au 31/12/2019	Acquisition / Cession / Reclassement	Val. Brute au 31/12/2020	Amortissement 31/12/2019	Cession / Régularisation	Dotation 2020	Amortissement 31/12/2020	Valeur nette au 31/12/2020
Terrains	7 493	(277)	7 216	-	-	-	-	7 216
Agencements, Aménagements Installations	7 507	583	8 090	(4 403)	123	(832)	(5 112)	2 978
Immeubles	299	-	299	(101)	-	(10)	(111)	188
Matériel de Transport	805	-	805	(613)	-	(102)	(715)	90
Matériel Informatique	1 749	9	1 758	(1 384)	22	(156)	(1 518)	240
Mobilier et Matériel de Bureau	679	76	755	(496)	78	(107)	(525)	230
Logiciels Informatiques	5 667	41	5 708	(3 818)	-	(519)	(4 337)	1 371
Avances sur Immobilisations	6	(2)	4	-	-	-	-	4
TOTAL	24 205	430	24 635	(10 815)	223	(1 726)	(12 318)	12 317

Note 4.6 – Autres actifs

Le solde de ce poste s'élève à 17 032 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Crédits au personnel	9 339	8 981
Immobilisations destinées à la vente	3 667	3 667
Comptes de suspens débiteurs	2 966	3 303
Cautions	418	423
Charges Constatées d'avance	409	375
Frais d'émission d'emprunts (Net)	308	117
Stocks de cartes	119	430
Avances et Acomptes sur commandes en cours	32	82
Total Brut	17 258	17 378
Provisions pour dépréciation des actifs	(226)	(341)
TOTAL	17 032	17 037

Les frais d'émission d'emprunt se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Solde au début de la période	117	155
Addition	264	12
Résorption	(73)	(50)
Solde en fin de période	308	117

Le montant de la dotation annuelle est inclus au niveau de la rubrique CH1 « Intérêts encourus et charges assimilés » au niveau de la sous-rubrique « Intérêts sur emprunts obligataires ».

Les frais d'émission et primes de remboursement des emprunts sont amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Note 4.7 - Banque Centrale, CCP

Le solde de ce poste est nul au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Emprunt auprès de la BCT	-	23 000
Dettes rattachées	-	107
TOTAL	-	23 107

Note 4.8 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Le solde de ce poste s'élève à 166 510 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Emprunts interbancaires	-	123 794
Dépôts des établissements bancaires	163 396	319 259
Dépôts des établissements financiers	3 084	2 553
Dettes rattachées	30	117
TOTAL	166 510	445 723

La ventilation des dépôts et des avoirs des établissements bancaires et financiers selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts interbancaires	-	-	-	-	-
Dépôts des établissements bancaires	163 396	-	-	-	163 396
Dépôts des établissements financiers	3 084	-	-	-	3 084
Dettes rattachées	30	-	-	-	30
TOTAL	166 510	-	-	-	166 510

Note 4.9 - Dépôts de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 734 064 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Dépôts à vue	587 011	589 563
Dépôts d'épargne	79 232	36 446
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	55 800	119 331
Certificats de dépôts	1 500	7 501
Autres Sommes dues à la clientèle	9 284	5 348
Charges à payer	1 489	3 688
Intérêts payés d'avance	(252)	(282)
TOTAL	734 064	761 595

La ventilation Dépôts de la clientèle selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Dépôts à vue	587 011	-	-	-	587 011
Dépôts d'épargne	79 232	-	-	-	79 232
Comptes à terme, Bons de Caisse et Valeurs assimilées	22 463	30 631	2 706	-	55 800
Certificats de dépôts	500	1 000	-	-	1 500
Autres Sommes dues à la clientèle	9 284	-	-	-	9 284
Charges à payer	1 489	-	-	-	1 489
Intérêts payés d'avance	(252)	-	-	-	(252)
TOTAL	699 727	31 631	2 706	-	734 064

Note 4.10 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste s'élève à 198 687 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Emprunts obligataires	37 502	16 251
Autres emprunts	157 010	-
Dettes rattachées	4 175	812
TOTAL	198 687	17 063

La ventilation des emprunts et ressources spéciales selon la valeur résiduelle se présente comme suit :

	Inf. à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	7 290	27 211	3 001	37 502
Autres emprunts	-	-	157 010	-	157 010
Dettes rattachées	-	4 175	-	-	4 175
TOTAL	-	11 465	184 221	3 001	198 687

Le tableau des mouvements des emprunts matérialisés au 31 décembre 2020 se détaille comme suit :

	Montant initial	Date émission	Date échéance	Encours au 31-déc-2019	Remboursement / Emission	Encours au 31-déc-2020
Emprunts obligataires	45 000			16 251	21 251	37 502
Emprunt ABC 2018	20 000	02/07/2018	02/07/2025	16 251	(3 749)	12 502
Emprunt ABC 2020	25 000	22/06/2020	22/06/2027	-	25 000	25 000
Autres Emprunts	157 010			-	157 010	157 010
Emprunts ABC IB	157 010	07/05/2020	07/05/2025	-	157 010	157 010
TOTAL	202 010	-	-	16 251	178 261	194 512

L'emprunt contracté auprès de ABC IB (banque faisant partie du groupe ABC) pour 50 millions d'euros a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.

Note 4.11 – Autres passifs

Le solde de ce poste s'élève à 171 860 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Dettes au personnel	3 713	5 083
Comptes de suspens	156 135	5 264
Créditeurs Divers	2 966	3 744
Etat, Impôt et taxes	4 610	3 309
Charges à payer	2 654	1 324
Dettes sociales	790	809
Provisions pour risques et charges	875	755
Jetons de présence à payer	117	206
Dividendes à payer	-	-
TOTAL	171 860	20 494

Note 4.12 – Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2020, le capital social s'élevait à 68 000 KDT composé de 6 800 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 DT l'action. Le total des capitaux propres de la Banque s'élève à 85 390 KDT au 31 Décembre 2020 et se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2018	68 000	1 236	6 056	1 974	77 266
Affectation du résultat 2018	-	401	1 573	(1 974)	-
Distribution de dividendes	-	-	(987)	-	(987)
Résultat au 31-12-2019	-	-	-	4 463	4 463
Solde au 31-12-2019	68 000	1 637	6 642	4 463	80 742
Affectation du résultat 2019	-	555	3 908	(4 463)	-
Résultat au 31-12-2020	-	-	-	4 648	4 648
Solde au 31-12-2020	68 000	2 192	10 550	4 648	85 390

Les réserves se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Réserves Légales	1 992	1 437
Réserves ordinaires	200	200
TOTAL	2 192	1 637

Note 4.13 – Cautions, avals et autres garanties données :

Le solde de ce poste s'élève à 23 170 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Garanties en faveur des établissements de crédits	2 329	-
Garanties en faveur de la clientèle	20 841	19 094
TOTAL	23 170	19 094

Note 4.14 – Actifs données en garantie

Le solde de ce poste est nul au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Bons de trésors	-	9 200
Créances éligibles au refinancement de la BCT	-	19 714
TOTAL	-	28 914

Note 4.15 – Engagements de financement en faveur de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 60 900 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements bancaires et financiers	25 928	14 000
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	34 972	55 896
TOTAL	60 900	69 896

Note 4.16 – Garanties reçues

Le solde de ce poste s'élève à 491 726 KDT au 31 Décembre 2020 et se décompose comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Garanties reçues des banques	238 404	190 843
Garanties en actifs financiers reçues de la clientèle	-	-
Garanties réelles reçues de la clientèle	33 221	27 163
Garanties de l'Etat	220 101	277 581
TOTAL	491 726	495 587

La valeur des garanties réelles reçues de la clientèle ainsi présentée correspond à la valeur de la garantie dans la limite de l'engagement des clients.

Pour les garanties réelles, la juste valeur de la totalité des garanties reçues en couverture des engagements s'élève à 83 150 KDT au 31 Décembre 2020 contre 69 115 KDT au 31 Décembre 2019.

Note 4.17 – Opérations de change

Au 31 décembre 2020, les opérations de change à terme se détaillent comme suit :

- Dinars à recevoir / Devise à livrer : 18 990 KDT
- Devise à recevoir / Dinars à livrer : 10 673 KDT

Au 31 Décembre 2020, la banque n'a aucune opération sur titres en cours.

Au 31 Décembre 2020, la banque n'a aucune opération de change au comptant non encore dénouée.

Note 4.18 - Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 51 367 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	14 971	12 630
Intérêts sur créances sur la clientèle	36 396	35 246
TOTAL	51 367	47 876

Note 4.19 – Commissions (en produits)

Les commissions totalisent 7 541 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Chèques, effets, virements et tenue de compte	2 170	1 999
Commission d'intermédiation	74	108
Opérations de commerce extérieur	1 450	1 446
Crédits documentaires, engagement de financement et garanties	810	716
Gestion, étude des engagements	1 791	1 474
Monétique	919	1 010
Autres commissions	327	618
TOTAL	7 541	7 371

Note 4.20 - Gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titre commercial et opérations financières totalisent 3 434 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Gain de change	3 297	4 535
Gains/Pertes nettes sur opérations de SWAP	137	(3 449)
TOTAL	3 434	1 086

Note 4.21 - Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 9 384 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Intérêts sur BTA	6 962	3 365
Résorption Prime/Décote	2 422	651
TOTAL	9 384	4 016

Note 4.22 - Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 30 621 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Intérêts sur dépôts des établissements bancaires et financiers	3 737	13 532
Intérêts sur dépôts de la clientèle	13 608	9 091
Intérêts sur emprunts obligataires	3 289	1 849
Intérêts des autres emprunts	9 987	317
TOTAL	30 621	24 789

Note 4.23 – Commissions (en charges)

Les commissions totalisent 1 733 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Commissions encourues sur comptes NOSTRI	196	225
Frais de traitement des cartes et opérations monétiques	1 084	1 059
Commissions Sibtel	33	33
Commissions sur opérations la BCT	25	52
Autres commissions sur opérations avec la clientèle	2	8
Charges sur engagements de garantie	393	509
TOTAL	1 733	1 886

Note 4.24 – Dotations aux provisions et résultat de corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Dotations aux provisions sur risque de crédit	(1 408)	(1 764)
Dotations pour provision collective	(2 146)	(100)
Reprise de provisions sur risque de crédit	743	1 016
Reprise de provisions sur créances abandonnées	-	-
Récupération sur créances passées par pertes	3	-
Pertes sur créances abandonnées	(133)	(141)
Coût Net du Risque de crédit	(2 941)	(989)
Dotations aux provisions pour Risques & charges Divers	(120)	(300)
Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs	(39)	56
Reprise de provisions pour dépréciation des actifs	154	-
Reprise de provisions pour Risques & charges Divers	-	-
Coût Net du risque	(2 946)	(1 233)

Note 4.25 – Frais de Personnel

Les frais de personnel totalisent 14 075 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Rémunération de personnel	11 404	11 891
Charges sociales et autres cotisations	2 413	2 473
Autres charges liées au personnel	258	426
TOTAL	14 075	14 790

Note 4.26 – Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent 10 811 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Loyers, Eau et Electricité	2 165	1 966
Frais de licences informatiques	830	1 053
Jetons de présence & frais de conseils d'administration	816	1 063
Frais de communication	821	621
Divers honoraires	580	526
Frais divers d'exploitation	3 003	3 284
Fonds de garantie des dépôts	2 173	1 197
Contribution sociale de solidarité	423	255
TOTAL	10 811	9 965

Les charges générales d'exploitation sont constituées en totalité par des autres charges d'exploitation.

Note 4.27– Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires :

Le solde de cette rubrique totalise 95 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaille comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Locations d'immeuble	-	83
Autres	(95)	415
TOTAL	(95)	498

Note 4.28 – Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires :

Le solde de cette rubrique s'élève à 661 KDT au titre de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Contribution Exceptionnelle	(461)	-
Don faveur Fond 1818	(200)	-
TOTAL	(661)	-

Note 4.29– Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Résultat net (en DT)	4 648 043	4 462 862
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	4 648 043	4 462 862
Nombre moyen d'actions ordinaires	6 800 000	6 800 000
Résultat par Action	0.684	0.656

Le résultat par action ainsi déterminé correspond au résultat de base et au résultat dilué par action. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

Note 4.30 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalent de liquidités comprennent :

- Les avoirs en caisses et chez la BCT ;
- Les avoirs chez les correspondants ;
- Les placements dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

De ce montant, il est déduit :

- Les dépôts des correspondants ;
- Les emprunts dont la durée ne dépasse pas 3 mois.

Les liquidités et équivalents de liquidités de la Banque ont atteint 336 862 KDT au 31 Décembre 2020 détaillés comme suit :

	31-déc-2020	31-déc-2019
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT (4.1)	237 067	325 022
Créances sur les Etablissements Bancaires (autres que crédits accordés aux Etab. Bancaires et financiers)	263 191	236 232
Emprunts auprès de la BCT	-	-
Dépôts et Avoirs des Etablissements Bancaires	(163 396)	(443 053)
Total	336 862	118 201

5. Autres notes aux états financiers

Note 5.1 – Transactions avec les parties liées

Le tableau ci-après présente la nature des relations avec les parties liées :

Partie liée	Nature de la relation
ABC Tunis	Entité faisant partie du même groupe
ABC BSC	Société mère
ABC Brésil	Entité faisant partie du même groupe
ABC International Bank	Entité faisant partie du même groupe

Les transactions conclues avec les parties sont conclues dans les conditions du marché.

La banque n'exerce aucune influence notable sur l'une de ces parties.

Opérations avec ABC Tunis Branch

- Conformément au contrat de bail conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch portant sur la sous-location du siège social y compris le parking, le total des loyers supportés par ABC Tunisie au titre de l'exercice 2020 s'élève à 452 KDT.
- Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'Administration du 18/04/2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2020 se détaillent comme suit :
 - 67% pour les frais du personnel et les autres frais contre 71% et 72% respectivement en 2019, en ce qui concerne ABC Tunisie.
 - 33% pour les frais du personnel et les autres frais contre 29% et 28% respectivement en 2019, en ce qui concerne ABC Tunis Branch.

Le total des charges payées par ABC Tunisie au cours de 2020 a atteint 3 583 KDT et le montant payé par ABC Tunis Branch à ABC Tunisie, 4 065 KDT.

- Au 31 décembre 2020, l'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch s'élève à 8 202 KDT et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice s'élève à 124 KDT. A cette date, l'encours des dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie s'élève à 159 624 KDT et les intérêts servis en 2020 s'élèvent à 1 101 KDT.
- Au 31 décembre 2020, l'encours des placements de ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch est nul et le montant des intérêts perçus au titre de l'exercice s'élève à 246 KDT. A cette date, l'encours des placements d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie est nul et les intérêts servis en 2020 s'élèvent à 100 KDT.
- Durant l'exercice 2020, ABC Tunisie a reçu des garanties de la part d'ABC Tunis Branch en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2020, le total de ces garanties s'élève à 181 041 KDT et le montant des commissions dues à ce titre s'élève à 393 KDT.
- ABC Tunisie a conclu au cours de 2019 un contrat de crédit avec ABC Tunis pour un montant total de 65 millions de USD. ABC Tunisie peut procéder à l'utilisation du crédit par des tranches successives au plus tard le 31 décembre 2020. Au cours de 2020, ABC Tunisie a procédé à un seul tirage pour un montant de USD 5 millions remboursé en totalité. Le montant des charges encourues s'élève à 33 KDT.
- ABC Tunisie a réalisé avec ABC Tunis des opérations de SWAP de change au cours de l'exercice 2020. Les gains nets réalisés par ABC Tunisie s'élèvent à 65 KDT. Au 31 décembre 2020, une seule opération de SWAP EUR/USD est en cours pour un montant de 20 000 millions d'euros.

Opérations avec ABC BSC (ABC BAHREÏN)

- Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2020, s'élève à 1 366 KDT non encore réglés à la date du 31 Décembre 2020.
- ABC Tunisie a reçu des garanties en couverture des crédits accordés à un client. L'encours de ces garanties s'élève à 49 131 KDT au 31 décembre 2020.
- Au cours de 2020, ABC BSC a effectué des placements chez ABC Tunisie. Au 31 décembre 2020, l'encours est nul et le montant des intérêts payés s'élève à 3 KDT.
- Au 31 décembre 2020, Le solde du compte NOSTRI ouvert chez ABC BSC s'élève à 229 KDT.

Operations avec ABC BRAZIL

12.ABC Tunisie a effectué des opérations de placement avec ABC BRAZIL. L'encours de ces opérations s'élève à 69 537 KDT au 31 Décembre 2020 et le montant des intérêts perçus au cours de 2020 s'élève à 1 347 KDT.

Operations avec ABC International Bank (ABC IB)

13.ABC Tunisie a contracté un emprunt auprès de ABC IB pour un montant de EUR 50 millions. Le montant des intérêts courus au titre de l'exercice 2020 s'élève à 3 114 KDT et l'encours s'élève à de 157 010 KDT au 31 décembre 2020. Cet emprunt a fait l'objet de couverture contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.

Rémunération des dirigeants

14.Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général pour la période allant du premier janvier 2020 au 31 Aout 2020 sont composés d'une rémunération brute de 792 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 44 KDT.

15.Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général nommé à partir du premier septembre 2020 sont composés d'une rémunération brute de 55 KDT et des avantages en nature d'une valeur de 27 KDT.

16.L'enveloppe globale brute des jetons de présence, y compris les rémunérations allouées aux membres des comités émanant du conseil et octroyés aux administrateurs, au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, s'est élevée à 726 KDT.

Note 5.2- Affaires en défense

Une relation a intenté une action contre la Banque pour transferts illégaux entre ABC Tunis et ABC Tunisie pendant les années 2000 à 2002 et réclame la somme de 4 500 000 TND. Tous les jugements rendus ont été en faveur de la banque à tous les degrés de juridictions.

Le 14 juin 2017, la Cour de cassation a décidé de renvoyer l'affaire devant la cour d'appel.

Affaire en cours en attente de désignation de l'audience à la cour de renvoi.

Le même client a déposé une deuxième plainte le 15 avril 2016 réclamant des dommages et intérêts pour 16 115 KTND pour rupture abusive du contrat. Le tribunal a désigné un expert pour évaluer s'il y a lieu des dommages subis et son rapport a été remis au tribunal. La banque a présenté ses réponses et l'affaire est toujours en phase de plaidoiries. La prochaine audience est fixée pour le 16 mars 2021.

Note 5.3- Contrôle social

La banque a reçu le 1^{er} Février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2016 au 31 décembre 2018.

En date du 21 Juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard.

La banque a formulé son opposition sur l'ensemble des chefs de redressement soulevés dans les délais légaux. En date du 09 Octobre 2019, la banque a reçu une notification des états de liquidation réclamant le paiement de la totalité des montants redressés. La banque a interjeté appel dans les délais légaux et l'affaire suit son cours.

L'affaire est en phase d'échange de conclusions entre les avocats des deux parties. La dernière audience a été le 22 Janvier 2021 pour réponse de l'avocat de la banque aux conclusions présentées par l'avocat de la CNSS.

En couverture des risques éventuels, la banque a constaté les provisions estimées nécessaires.

A la date d'arrêté des présents états financiers, l'impact final de ce contrôle ne peut être estimé de manière fiable.

Note 5.4 – Evénements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 16 février 2021. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers ci joint de l'Arab Banking Corporation Tunisie, qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2020, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers, arrêtés par le conseil d'administration du 16 février 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date, font ressortir des capitaux propres positifs de **85 390 KDT**, un résultat bénéficiaire de l'exercice de **4 648 KDT**, ainsi qu'une trésorerie positive de fin de période de **336 862 KDT**.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Arab Banking Corporation Tunisie au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Arab Banking Corporation Tunisie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

3.1 Impact de la pandémie COVID-19

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers «**3.6 Faits marquants de l'exercice**», l'année 2020 a été marquée par une crise économique et sanitaire sans précédent tant au niveau national qu'au niveau international due à la pandémie du COVID-19 qui a fortement secoué l'économie et a impacté les performances de la banque au cours de l'année 2020.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.2 Impact du changement de la méthodologie de détermination des provisions collectives

Nous attirons l'attention sur le contenu du paragraphe « **Provision collective** » de la note aux états financiers « **3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents** », relatif au calcul de la provision collective en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier. En effet, la banque a appliqué la nouvelle approche prévue au niveau de l'annexe 3 de la circulaire aux établissements de crédit n° 2021-01 du 11 janvier 2021 qui a modifié la circulaire aux établissements de crédit n° 91-24 prévoyant la méthodologie de calcul des provisions collectives. Le montant de la dotation additionnelle au titre de l'exercice 2020 ainsi calculé selon la nouvelle méthodologie prévue par la circulaire 2021-01 est de 2 146 KDT contre une dotation nulle avant le changement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.3 Passif éventuel

Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note aux états financiers « **5.2 Affaires en défense** », la banque est défenderesse dans un procès l'opposant à l'une de ses anciennes relations qui se voit réclamer le paiement de dédommagements portant sur des montants significatifs.

L'affaire est déboutée en deuxième appel au profit de la banque et son issue finale ne peut être estimée d'une façon définitive. A cet effet, aucune provision au titre d'un passif éventuel pouvant résulter de cette action en justice n'a été constituée dans les états financiers.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

3.4 Contrôle social

Nous attirons l'attention sur le contenu de la note aux états financiers « **5.3 Contrôle Social** ».

La banque a reçu le 1^{er} Février 2019 une notification de contrôle par les services de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2016 au 31 décembre 2018.

En date du 21 Juin 2019, la banque a reçu une notification des résultats des travaux de contrôle réclamant le paiement de cotisations additionnelles de 634 KTND y compris les pénalités de retard.

La banque a formulé son opposition sur l'ensemble des chefs de redressement soulevés dans les délais légaux. En date du 09 Octobre 2019, la banque a reçu une notification des états de liquidation réclamant le paiement de la totalité des montants redressés. La banque a interjeté appel dans les délais légaux et l'affaire suit son cours.

En couverture des risques éventuels, la banque a constaté les provisions estimées nécessaires.

A la date d'arrêté des présents états financiers, l'impact final de ce contrôle ne peut être estimé de manière fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative

entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 16 février 2021.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude

significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur

Conformément aux dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 02 avril 2021

Les commissaires aux comptes

Cabinet CMG
Mohamed Jamil GOUIDER

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA

ARAB BANKING CORPORATION TUNISIE

ABC Building Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de l'Arab Banking Corporation Tunisie,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Votre Conseil d'administration nous a tenus informés de la convention suivante autorisée lors de la réunion du 18 février 2020 conformément aux dispositions de l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales :

1. Convention réalisée avec ABC International Bank (ABC IB)

ABC Tunisie a signé un accord d'emprunt avec ABC IB pour un montant de EUR 50 millions. Le montant des intérêts encourus en 2020 a atteint 3 114 KDT et l'encours s'élève à 157 010 KDT au 31 décembre 2020. Cet emprunt a été couvert contre le risque de change par le recours au mécanisme de couverture du fond de péréquation de change.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont les principaux volumes réalisés se résument comme suit :

1. Conventions et opérations réalisées avec ABC Tunis Branch

1.1 ABC Tunisie a contracté, en 2019, un contrat de crédit avec ABC Tunis Branch pour un montant total de 65 millions de USD. Au cours de 2020, ABC Tunisie a procédé à un seul tirage pour un montant de USD 5 millions remboursé en totalité. Le montant des charges encourues s'élève à 33 KDT.

1.2 ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de ABC Tunis Branch et ce, en couverture des risques encourus sur certains clients. Au 31 décembre 2020, la somme de ces garanties s'élève à 181 041 KTND. Lesdites garanties ont été rémunérées au taux de 0,25% de leurs montants. En 2020, les commissions dues par ABC Tunisie en faveur d'ABC Tunis Branch s'élève à 393 KTND.

1.3 ABC Tunisie a conclu en 2008 avec ABC Tunis Branch, un contrat de bail annuel prenant effet le 1er avril 2008, portant sur la sous-location du siège social et d'un parking. Le montant du loyer payé au titre de l'exercice 2020 est de 452 KTND.

1.4 Conformément à la convention de répartition des charges communes conclue en 2008 avec ABC Tunis Branch telle qu'autorisée par le Conseil d'administration du 18 avril 2008 et qui fixe le « Timesheet » comme critère de détermination des clés de répartition de ces charges, les taux relatifs à 2020 se détaillent comme suit :

- ABC Tunisie a refacturé 33 % pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunis Branch.
- ABC Tunis Branch a refacturé 67 % pour les frais du personnel et les autres frais, à ABC Tunisie.

Le total des charges communes payées par ABC Tunisie en 2020 a atteint 3 583 KDT et le montant refacturé à ABC Tunisie, s'est élevé à 4 065 KDT.

1.5 ABC Tunisie a effectué des transactions bancaires avec ABC Tunis Branch. Au cours de 2020, ces opérations ont abouti aux résultats suivants :

- ✓ ABC Tunisie a reçu 124 KDT en rémunération de ses dépôts auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 1 101 KDT en tant qu'intérêts encourus en rémunération des dépôts de cette même banque chez ABC Tunisie. L'encours des dépôts d'ABC Tunisie chez ABC Tunis Branch à la clôture de l'exercice s'élève à 8 202 KDT alors que les dépôts d'ABC Tunis Branch chez ABC Tunisie à la même date s'élèvent à 159 624 KDT.
- ✓ ABC Tunisie a reçu 246 KDT en rémunération de ses placements auprès d'ABC Tunis Branch et a payé 100 KDT en tant que rémunération des placements de cette dernière. Au 31 décembre 2020, l'encours des placements entre ABC Tunisie et ABC Tunis Branch est nul.
- ✓ ABC Tunisie a réalisé avec ABC Tunis Branch des opérations de SWAP de change au cours de l'exercice 2020. Les gains nets réalisés par ABC Tunisie s'élèvent à 65 KDT. Au 31 décembre 2020, une seule opération de SWAP EUR/USD est en cours pour un montant de 20 000 millions d'euros.

2. Conventions et opérations avec ABC Bahreïn (ABC BSC)

2.1 Le total des frais de licence et de maintenance relatifs au système d'information encourus par ABC Tunisie et dus à ABC BSC au titre de l'exercice 2020, s'élève à 1 366 KDT. Ledit montant, non encore réglé, s'ajoute au coût du projet de montée en version du système d'information 'Ambit', facturé en 2018, et qui demeure également non réglé à fin 2020.

2.2 ABC Tunisie a reçu des garanties de la part de Bank ABC BSC et ce, en couverture des risques encourus sur des relations. Au 31 décembre 2020, le montant de ces garanties s'élève à 49 131 KDT.

2.3 Au 31 décembre 2020, l'encours des placements d'ABC BSC chez ABC Tunisie est nul et le montant des intérêts payés au titre de l'exercice clos à cette date s'élève à 3 KDT.

2.4 Au 31 décembre 2020, Le solde du compte NOSTRI ouvert chez ABC BSC s'élève à 229 KDT.

3. Conventions et opérations avec ABC Brazil

ABC Tunisie a effectué en 2020 des opérations de placement avec ABC Brazil. L'encours de ces opérations s'élève au 31 décembre 2020 à 69 537 KDT, et le montant des intérêts perçus au cours de l'exercice s'élève à 1 347 KDT.

III. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du Code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général pour la période allant du 1^{er} janvier 2020 au 31 août 2020 sont composés d'une rémunération brute de 836 KDT dont une gratification exceptionnelle de 348 KDT, et des avantages en nature d'une valeur de 44 KDT.
- Les rémunérations et avantages octroyés au Directeur Général pour la période allant du 1^{er} septembre 2020 sont composés d'une rémunération brute de 82 KDT y compris divers avantages en nature d'un montant de 27 KDT.
- Conformément à la décision de l'AGO du 23 avril 2020, l'enveloppe globale brute des jetons de présence octroyés aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, y compris les rémunérations au titre des comités d'audit, des risques et de rémunérations, s'est élevée à 726 KDT. En outre, la banque a pris en charge les frais de déplacement et de séjour des membres du conseil d'administration lors de ses réunions, qui se sont élevés à 23 KDT.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en KDT) :

Désignation	Direction Générale		Conseil d'administration	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Avantage à court terme	953 ^(*)	35	749	-
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Indemnité de fin de contrat de travail	-	-	-	-
Total	953	35	749	-

^(*) Le montant tient compte des provisions pour congés payés constatées en 2020 pour 35 KDT.

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48, relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 02 avril 2021

Les commissaires aux comptes

Cabinet CMG
Mohamed Jamil GOUIDER

Horwath ACF
Noureddine BEN ARBIA